



APPEL À PROJETS - FESTIVAL ENTRE RHÔNE ET SAÔNE

Du 27 au 29 juin 2025

1. PRESENTATION

En juillet 2022, la Ville de Lyon organisait la première édition du **FESTIVAL ENTRE RHONE ET SAONE** avec une ambition forte : créer un nouvel **événement festif, familial, participatif et écologique**.

En trois éditions, cet événement est devenu un **rendez-vous majeur du début d'été** qui a su embarquer un large public et répondre aux attentes des Lyonnais.es.

Pour 2025, l'objectif du Festival reste le même : **renouer avec le passé fluvial de Lyon**, afin de **reconnecter les Lyonnaises et Lyonnais à leurs cours d'eau**, physiquement et symboliquement, avec la volonté d'**(r)éveiller les consciences sur les dangers qui menacent cette ressource vitale**.

Pendant 3 jours et 2 soirs, Lyon vibrera en proposant **PLUS DE 300 ANIMATIONS portées par tous les acteurs du territoire** : associations, artistes, institutions culturelles de la Ville, entreprises mécènes, et habitant.e.s.

Autour du triptyque **CELEBRER, PROTEGER ET DECOUVRIR**, les Lyonnais.es seront invité.e.s à participer activement aux diverses festivités proposées, qu'il s'agisse de la rencontre avec la Mâchecroute, des guinguettes ou des autres animations sportives, culturelles et écologiques qui seront présentées dans le cadre de cette programmation.

L'édition 2025 aura lieu les **27, 28 ET 29 JUIN 2025**.

ADN DU PROJET : CELEBRER L'EAU A LYON

- Rassembler les Lyonnais autour d'une grande fête annuelle populaire, festive et participative.
- Reconnecter les Lyonnais à l'histoire et à la spécificité géographique de leur ville (2 cours d'eau en confluence).
- Sensibiliser de manière tangible à l'importance des cours d'eau, à leurs usages et à leur protection.
- Événement très grand public, ouvert à tous.
- Faire prendre conscience de l'importance de l'eau comme ressource et de sa préservation. Faire un lien entre la pollution des fleuves et celle de l'océan.

Cet appel à projets vise à compléter la programmation de la Ville de Lyon par la proposition de rendez-vous :

- En **PLEIN AIR**, sur l'espace public.

- **GRATUITS.**
- **ACCESSIBLES** à tous les publics.

Toutes les disciplines peuvent être représentées : sportives, culturelles, artistiques, loisirs, gastronomiques, scientifiques, etc. à la condition qu'elles présentent un lien avec le patrimoine du Rhône, de la Saône, de la Confluence ou avec l'eau.

Les porteurs de projets peuvent demander une aide financière, logistique, en communication.

2. LE CADRE GENERAL

Les manifestations sélectionnées auront pour but :

- de proposer une **PROGRAMMATION DIVERSIFIEE**,
- de connecter les espaces urbains et naturels de la Ville,
- d'avoir une connexion avec l'Eau,
- de privilégier la **CONVIVIALITE** et la **PARTICIPATION**.

Dans le cadre de cette programmation, **plusieurs contributions sont possibles**. Soit pour :

- **La programmation générale de l'événement.**
- **La programmation nautique sur un créneau spécifique.**

La participation à l'appel à projets est ouverte pour les associations et les établissements publics.

3. PROGRAMMATION GENERALE

Dans le cadre d'une proposition d'animation intégrant la programmation générale, plusieurs types de contribution sont envisageables :

- Proposition d'une animation (qui peut être unique, sur plusieurs représentations ou en continuité sur les 3 jours).
- Proposition d'une animation où le public est spectateur et/ou acteur (initiations, ...).

Exemple : initiation de sports nautiques (sport de pagaies, etc.), course de bateaux, descente en baignoire, action de dépollution, atelier de sensibilisation à la biodiversité, méditation au son de l'eau, contes, pièce de théâtre, atelier participatif...

En proposant votre animation, vous devrez préciser le cadre de cette contribution et la façon dont vous souhaitez l'organiser (réurrence, horaire, timing de l'animation, jour d'exécution, etc.).

En fonction de vos propositions, la Ville de Lyon se réserve le droit, en concertation avec votre organisme, de changer les horaires ou les jours de représentation afin d'établir un planning global et cohérent.

a. LA PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Festival *Entre Rhône et Saône*, a pour vocation de mettre en avant la vie associative afin de **FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUS LES CITOYENS**, et en particulier des jeunes, à la vie culturelle de leur commune.

Par leur connaissance du territoire, leur implication et la diversité de leurs modes d'intervention, les associations sont, en effet, indispensables au développement de la **citoyenneté**.

b. LES DATES

La manifestation commencera le **27 juin en fin d'après-midi** et se clôturera le **29 juin en soirée**.

c. LE CHOIX DES LIEUX

Dans le cadre du Festival, des lieux de **GUINGUETTE** sont imaginés. Les animations peuvent prendre part sur ces lieux ou sur un lieu de votre choix.

En effet, vous pouvez **PROPOSER UN LIEU** dans la rédaction de votre projet ou indiquer que votre proposition peut s'adapter dans un lieu retenu par nos équipes. **Le lieu de votre animation doit se trouver sur le territoire de la Ville de Lyon et de préférence à proximité du Rhône, de la Saône ou de la Confluence.**

Dans tous les cas, **le choix du lieu de votre événement fera l'objet d'une concertation afin de satisfaire aux exigences de l'accueil du public, aux contraintes techniques et à la mise en valeur des différents espaces publics lyonnais.**

Celui-ci sera susceptible d'évoluer en fonction des contraintes sanitaires.

4. ECO-RESPONSABILITE

La Direction des Evénements et de l'Animation est certifiée ISO20121. Nous nous engageons pour des **EVENEMENTS RESPONSABLES ET DURABLES**.

a. ENVIRONNEMENT

- La promotion des produits issus du **commerce équitable**, de l'agriculture **biologique** ou **de proximité** dans le cadre des buvettes,
 - L'utilisation de gobelets **réutilisables, compostables ou recyclables**,
 - La **réduction des déchets** à la source,
 - L'accessibilité en **transports en commun et en modes doux**, avec la mise en place de parking à vélo
- ...toute autre suggestion sera la bienvenue !

b. ACCESSIBILITE

La Ville de Lyon souhaite que les événements proposés soient **LARGEMENT ACCESSIBLES A TOUS LES PUBLICS**, y compris ceux habituellement éloignés des événements culturels : parents accompagnés de très jeunes enfants, seniors, personnes en situation de handicap. Nous serons sensibles à :

- Vos actions de médiation en direction de ces publics,
- Votre attention à leur accueil pendant l'événement,
- Leur inclusion dans votre événement.

5. LE DECOUPAGE DU PROJET

a. À LA CHARGE DU PORTEUR DE PROJET

Votre proposition s'inscrit dans un événement et une programmation globale. Les projets retenus vont faire partie d'un ensemble de projets encadrés par la Direction des Evénements et de l'Animation. Dans ce cadre, la DEA pourra, en collaboration avec le porteur de projet, être amenée à intervenir et à superviser le projet. De même une remise en cause du projet peut intervenir si ce dernier ne correspond pas aux exigences de la Ville de Lyon.

Les équipes devront se charger totalement de la production et de l'organisation (montage, exploitation, démontage) de leur projet sur la zone retenue. Il vous sera demandé de fournir un planning précis des phases de montage, exploitation et démontage.

L'équipe devra donc évaluer l'intégralité des moyens (logistiques, techniques, matériels, personnels,...) et infrastructures nécessaires à la réalisation du projet dans sa globalité.

L'équipe devra prendre en charge la réalisation du dossier technique et du dossier administratif relatif aux autorisations nécessaires pour l'occupation temporaire de l'espace public (OTEP), en coordination avec l'équipe technique du Festival *Entre Rhône et Saône* qui sera amenée à définir des directives et des obligations. Ce dossier devra être validé par tous les services compétents.

Par conséquent, l'équipe devra obligatoirement intégrer un responsable de site. Le responsable de site devra être en capacité de prendre des décisions par rapport à l'activité proposée. Ce responsable devra être présent lors des rendez-vous préparatoires.

b. SOUTIEN TECHNIQUE DE LA VILLE DE LYON

La Ville de Lyon ne réalise pas d'accueil technique : prévoyez vos ressources techniques lors de la constitution de votre dossier.

La Ville de Lyon pourra vous apporter une **aide** (sous conditions) :

- Mise à disposition de matériels (barrières, chaises, tables, praticables, etc.). La Ville de Lyon dispose de moyens limités et ne pourra pas répondre favorablement à toutes les demandes. Par conséquent, vous devrez prévoir des moyens budgétaires pour ces installations.

- Mise à disposition d'un branchement électrique.

Nous ne disposons pas de matériels de lumière ou de sonorisation.

Considérant tous ces éléments, une évaluation budgétaire prévisionnelle devra être établie par vos soins.

c. SOUTIEN EN COMMUNICATION DE LA VILLE DE LYON

La Ville de Lyon prend à sa charge la **réalisation de la communication globale de l'événement** : affichage, relations presse, programme papier, site Internet.

d. SECURITE

L'organisation de cet événement intervenant dans un contexte de vigilance particulière, **la Commission de sécurité demande à l'organisateur d'assurer une présence constante de bénévoles et d'un responsable de site.**

Des agents de sécurité peuvent être également prévus en fonction de la typologie de l'animation. **Le gardiennage des installations est à la charge des porteurs de projet.** La sécurité liée au flux et à l'accueil du public sera à la charge de la Ville de Lyon.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le rôle de la Ville n'est en aucun cas d'acheter des prestations de spectacles ou d'animation, mais de coordonner l'ensemble des manifestations organisées par des associations ou équipes artistiques, responsables de leur projet.

Soutien financier :

Un budget est consacré à l'accompagnement de l'ensemble des projets sélectionnés (157 projets en 2024). Cette enveloppe devra permettre l'organisation d'événements dans divers endroits de la Ville et pendant toute la période concernée par l'appel à projet.

Une subvention peut être accordée au porteur de projet. **L'équipe (ou l'artiste) qui portera le projet devra être rattaché(e) ou avoir une structure en mesure de percevoir une subvention (association déclarée en préfecture et disposant d'un numéro de SIRET et d'un RIB).**

Le montant de la subvention ne doit pas couvrir 100% des frais engagés. Un modèle de budget prévisionnel est joint en annexe.

L'accès aux événements étant gratuit, aucune participation financière supplémentaire ne pourra être demandée au public.

Le dépôt d'une demande de subvention vous engage à fournir un certain nombre de pièces administratives. Prenez en compte le temps de travail administratif lors de la constitution de votre dossier.

Les subventions seront créditées au compte des associations selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- le versement de 100% du montant de la subvention après réalisation du projet et transmission du compte d'emploi et des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est portée la subvention, à savoir :
- le bilan et le compte de résultat certifiés ;
- le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
- un rapport d'activité ;
- le ou les procès-verbaux de l'Assemblée générale.
- pour les bénéficiaires d'une subvention de plus de 1 000€, un acompte de 60% du montant de la subvention allouée pourra être versé sur demande expresse du bénéficiaire dès l'approbation de la présente délibération. Les subventions inférieures à 1 000 euros seront versées en une seule fois sans acompte (selon les modalités décrites ci-dessus).

7. PROCEDURE

Les candidatures sont à renvoyer par mail [AVANT LE 14 JANVIER 2025 – 20H00.](#)

Les candidatures doivent être composées du formulaire en pièce jointe.

8. CALENDRIER PREVISIONNEL

- **Octobre - janvier** : préparation de votre dossier.
- **14 janvier 2025 à 20h00** : clôture de réception des propositions.
- **février - mars** : sélection des projets selon la qualité et la pertinence des propositions.
- **courant mars** : réunions d'information avec les opérateurs sélectionnés.
- **Fin-mars** : retour des dossiers de subvention et communication.
- **avril** : réunion de repérage sur site.
- **fin Avril** : retour des dossiers Occupation Temporaire de l'Espace Public - OTEP (accompagnés des demandes techniques) + CERFA pour les animations nautiques.
- **Mai** : passage au Conseil Municipal pour vote des subventions / édition de la programmation 2025.

9. CONTACTS

Direction des Evénements et de l'Animation

Adresse mail : festivaldeleau@mairie-lyon.fr

Tél : 04 72 69 92 52

Mme Marie EFFRAY, Chargée de projets Festival *Entre Rhône et Saône*

Mme Caroline LEPERS, Assistante chargée de projets Festival *Entre Rhône et Saône*